

# PPDA condamné pour « atteinte à la vie privée » et « contrefaçon »

Le tribunal de grande instance de Paris a considéré que la fiction de Patrick Poivre d'Arvor, *Fragments d'une femme perdue*, dans laquelle il racontait l'histoire d'une liaison tumultueuse entre un journaliste de télévision célèbre et une jeune femme, constituait bien une « atteinte à la vie privée » et une « contrefaçon ». Il a donc condamné son auteur, mercredi 7 septembre, à 33 000 euros de dommages et intérêts, ainsi qu'à l'interdiction de toute reproduction du livre.

Patrick Poivre d'Arvor, qui a fait appel, était poursuivi par son ex-compagne, Agathe Borne, qui indiquait qu'elle s'était reconnue dans le livre, lequel comporte de multiples détails de leur liaison. Elle contestait, en outre, le droit son ex-amant à reproduire sous sa plume de larges extraits de la correspondance amoureuse qu'elle avait échangée avec lui. Le tribunal a considéré que « les procédés littéraires utilisés ne permettent pas au lecteur de différencier les personnages de la réalité, de sorte que l'œuvre ne peut être qualifiée de fictionnelle », et estime que la reproduction de lettres constitue bien une « contrefaçon » qui viole les droits de son auteur. ■ Pascale Robert Diard